
N° : 2021.4.45

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nb de membres
en exercice :

31

Séance du 30 septembre 2021
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

Nb de présents :

25

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET
PRINCIPAL – DM1**

Nb d'absents :

6

POINT 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-11, L2312-1 et L 5211-1 ;

VU sa délibération n° 2021.2.19 du 8 avril 2021 portant adoption des budgets primitifs de l'exercice 2021 ;

Votants :

30

- dont « pour » : 30

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

CONSIDERANT que la réalisation de certaines opérations induit des réajustements en section de fonctionnement ;

CONSIDERANT que le Casino de Ribeauvillé a bénéficié en 2020 d'un abattement supplémentaire de 669 091,45 € dans le cadre de la construction d'un équipement hôtelier, il en ressort un remboursement à effectuer à son profit pour un montant global de 129 455,00 €, soit 43 151,67 € à la charge de la CCPR ;

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent d'adopter une décision modificative au budget de l'exercice 2021 ;

SUR PROPOSITION des commissions réunies du 23 septembre 2021 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Et

Après en avoir délibéré,

1° APPROUVE

- la décision modificative n°1 du Budget Général de l'exercice 2021 conformément aux écritures figurant dans l'état annexé ;

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 4 octobre 2021

Le Président,

M. Umberto STAMILE

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Délibération n° 2021.4.45

Page 1/2
(dont 1 page en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2021

Application agréée E-legalite.com

BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

Ce document retrace les modifications apportées au budget primitif 2021

Annexe à la délibération 2021.4.45 du 30 septembre 2021

Section de FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
FIN 611 RESERVE 020	Contrats de prestations de service - Réserve	- 44 000	
TOTAL CHAPITRE 011 Charges à caractère général		- 44 000	
FIN 673 THERM 95	Titres Annulés sur Exercice Antérieur - Abattement sup hotelier Casino	44 000	
TOTAL CHAPITRE 67 Charges à caractère exceptionnel		44 000	
TOTAL LIGNE 023 Virement à la Section d'Investissement		-	
TOTAL Section de FONCTIONNEMENT		0	0

Section d' INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
TOTAL CHAPITRE 20 Immobilisations Incorporelles		-	
TOTAL CHAPITRE 204 Subventions Equipement Versées		-	
TOTAL CHAPITRE 27 Autres Immobilisations Financières		-	
TOTAL LIGNE 021 Virement de la section de fonctionnement			-
TOTAL Section d'INVESTISSEMENT		0	0

REÇU EN PREFECTURE 1e 06/10/2021	TOTAL GENERAL DE LA DBM	0	0
-------------------------------------	-------------------------	---	---